

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_91

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : Convention de partenariat
Maison de l'Emploi Voironnais-
Chartreuse

Date de la convocation : Mercredi 22 mai 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont Isère) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont Savoie) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz)</p> <p>Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN.</p>
---	--

CONSIDÉRANT le conventionnement établi depuis 2007 entre le Syndicat intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan » prévoyant, d'une part, la possibilité pour les habitants des communes couvertes par le SIVG de bénéficier des services de la Maison de l'Emploi et, d'autre part, la participation financière du SIVG au budget de la Maison de l'Emploi.

CONSIDÉRANT la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse comme membre du Groupement d'Intérêt public (GIP) et siégeant au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT la délibération n°19-16 du 19 mars 2019 actant le principe que, le conventionnement avec la maison de l'emploi et la formation, soit assuré par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, membre du Groupement d'Intérêt public (GIP) Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Voironnais et Sud Grésivaudan qui comprend les communes d'Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Échelles, Saint-Christophe-sur-Guiers, Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre d'Entremont. (Convention 2024 en annexe).

CONSIDÉRANT le paiement de ce service par les communes concernées au prorata du nombre d'habitants reçus (Participation 2024 / répartition 2023) et refacturé par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse auprès des communes suite aux conventions existantes (facture de répartition en annexe).

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec la Maison de l'emploi et la formation.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 mai 2024



La Présidente,
Anne LENFANT.

CONVENTION

Entre :

Le Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan » - Immeuble Le Quartz - 40 rue Mainssieux - BP 363 - 38511 VOIRON CEDEX, représenté par son Président, **Gérald CANTOURNET**,

Et :

la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, - BP 8 - Pôle tertiaire - 2, ZI Chartreuse Guiers 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS représentée par sa Présidente, **Anne LENFANT**

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Un conventionnement était établi depuis 2007 entre le Syndicat intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan » prévoyant, d'une part, la possibilité pour les habitants des communes couvertes par le SIVG de bénéficier des services de la Maison de l'Emploi et, d'autre part, la participation financière du SIVG au budget de la Maison de l'Emploi.

Pour l'année 2024, la présente convention sera assurée par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan et qui comprend les communes couvertes par le SIVG.

Article 1

La Maison de l'Emploi a pour objet, selon sa convention constitutive, de contribuer à :

- l'amélioration et la coordination des services aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux actifs et aux entreprises du territoire, en matière d'emploi, de formation et d'insertion, dans un souci de proximité des publics et d'efficacité, ce en agissant directement ou en déléguant des actions, conformément au cahier des charges des Maisons de l'Emploi défini dans les arrêtés du 21 décembre 2009 et du 18 décembre 2013 et notamment dans les domaines suivants :
 - o participation au développement de l'anticipation des mutations économiques ;
 - o contribution au développement de l'emploi.
- élaborer et mettre en œuvre une politique locale d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Le GIP a ainsi pour objet, pour le secteur du Pays Voironnais Chartreuse, l'animation et la gestion de la Mission Locale conformément aux textes régissant les Missions Locales.



La Maison de l'emploi est organisée selon trois pôles d'activité :

- Mission Locale Voironnais - Chartreuse ;
- Conseil professionnel des publics adultes : activités MIFE (Maison de l'Information de la Formation et de l'Emploi) et PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ;
- Développement de l'emploi.

Article 2

Dans le cadre des objectifs déterminés à l'article 1, la Maison de l'Emploi déploie l'offre de service suivante :

- intervention au bénéfice des habitants des communes de Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Echelles, St Christophe sur Guiers, St Joseph de Rivière, St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Pierre d'Entremont,
- sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse :
 - actions en direction des entreprises et les actions collectives pour les publics
 - production d'un tableau de bord emploi formation analysant les données à l'échelle du territoire de la communauté de communes

Article 3

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse participe financièrement aux actions développées par la Maison de l'Emploi.

Ainsi, cette participation financière sera, pour l'année 2024, de 41 013 € (quarante et un mille treize euros).

Article 4

Cette convention est établie pour l'année 2024. Elle pourra être renouvelée par un avenant annuel.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de trois mois.

Fait à Voiron, le

**Pour le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation
des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan,**

**Le Président,
Gérald CANTOURNET.**

**Pour la Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse,**

**La Présidente,
Anne LENFANT**



Envoyé en préfecture le 06/06/2024
 Reçu en préfecture le 06/06/2024
 Publié le 06/06/2024
 ID : 038-200040111-20240528-24_91A-CC

Communauté COEUR DE CHARTREUSE
 BP 8
 Pôle tertiaire
 ZI Chartreuse Guiers
 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Voiron, le 27 février 2024
 Facture n° : 2024/08

FACTURE

Participation de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse au fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan au titre de l'année 2024 :

Nombre de personnes suivies en 2023 :	Montant de la participation 2024 :
145	41 013,00 €

Soit : **Quarante et un mille treize euros.**

Le président,
 Gérald CANTOURNET



Siret n° 130 001 308 00019 – APE 8413Z
 Organisme non assujetti à la TVA.
 IBAN : FR76 1027 8089 3200 0201 2030 108 BIC : CMCIFR2A
 En votre aimable règlement (par virement).

☎ 04 76 93 17 18

🏠 40 rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
 ✉ maison.emploi@paysvoironnais.com

www.emploi-pvsg.org



Maison de l'Emploi

Pays Voironnais | Sud Grésivaudan

Participation 2024	Nouvelle méthode de calcul	Comparaison avec ancienne Base de calcul (2023)
--------------------	----------------------------	---

Communes	Personnes suivies en 2023 ²	Montant participation	Personnes suivies en 2022	Personnes suivies en 2022*
Entre deux Guiers	23	6 505,51 €	14	38
Miribel les Echelles	19	5 374,12 €	19	41
St Christophe sur Guiers	4	1 131,39 €	3	10
St Joseph de Rivière	10	2 828,48 €	8	26
St Laurent du Pont	82	23 193,56 €	86	196
St Pierre de Chartreuse	6	1 697,09 €	2	7
St Pierre d'Entremont Isère	1	282,85 €	1	2
TOTAL Coeur de Chartreuse	145	41 013,00 €	133	320

² Nouvelle base de calcul = Entretiens Jeunes + Adultes (MIFE + PLIE)

* Ancienne base de calcul = Jeunes en contact + entretiens Adultes (MIFE + PLIE)